

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 281

2 février 2012

SOMMAIRE

Bactriane S.à r.l.	13442	Cavalia Luxembourg Sàrl	13466
Bactriane S.à r.l.	13442	CCL S.A.	13472
Beagle Investments S.A.	13442	CD Press Luxembourg S.à r.l.	13468
Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l.	13459	Centermed S.à r.l.	13472
Beim Bonsai S.à r.l.	13442	Cépages Participations S.A.	13472
Beta Finances	13446	CERALUX S.A., Privatvermögensverwal- tungsgesellschaft ("SPF")	13472
Bibo S.A.	13446	Ceryx S.A.	13467
Bimaculatus S.à r.l.	13447	Clemenceau Participations S.A.	13473
Bink Beheer	13447	Coiffure Steffen Sàrl	13488
Blue Skies S.a.r.l.	13446	Comptoir Electrique et Fournitures du Lu- xembourg S.A.	13467
Boto International S.à r.l.	13447	Conect Software Engineering S.à r.l.	13473
Brauny's Sun S.à r.l.	13447	Constru Noble s.à r.l.	13478
Bridon SA	13443	Création Plus S. à r.l.	13478
Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l.	13485	Cyanea S.à r.l.	13471
Build Group Co. S.A.	13448	Decobelux S.A.	13472
Burdigala Real Estate S.à r.l.	13442	Deimex S.A.	13484
Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée	13450	Derd & Laid S.A.	13485
Burryi S.à r.l.	13447	Dexton Group S.à r.l.	13478
C1 S.A.	13478	Dolphinus S.A.	13479
C2M S.A.	13478	Domaine des Cheras, SA SPF	13488
C2M S.A.	13479	Drayton S.A.	13473
C2M S.A.	13479	FB Participations S.à r.l.	13448
Cable Holding S.A.	13468	Fidchell S.à r.l.	13487
Cafra S.A., SPF	13467	GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l.	13455
Caldwynn S.A.	13467	GS Luxco	13475
Caldwynn S.A.	13467	MPM Advisors	13451
Caméléon S. à r.l.	13450	Onelife	13473
Capita Fiduciary Group S.A.	13451	Transition Capital S.A.	13488
Carson International S.A.	13467		
Cavalia Inc., Luxembourg Branch	13468		

Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.317.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BACTRIANE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011180510/11.

(110211614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Bactriane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.317.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BACTRIANE S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2011180511/11.

(110211627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Beagle Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.296.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180513/9.

(110210817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Beim Bonsaï S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 11, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.378.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Dudelange, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180516/10.

(110211258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Burdigala Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 114, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 100.285.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180532/9.

(110210789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Signature.

Bridon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 165.653.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. - Monsieur Johan Briké, né à Tienen (Belgique), le 8 juillet 1955, demeurant à Londres WC1N3XX, 27 Old Gloucester Street,

2.- Monsieur David Dony, né à Uccle (Belgique), le 20 août 1966, demeurant à Londres W1H 1DP 78, York Street
ici représentés aux fins des présentes par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «BRIDON SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique, logiciels informatiques et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE DEUX EUROS (€ 32.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs pour les actes portant sur des montants supérieurs à 5.000 EUR.

Pour les actes portant sur des montants inférieurs, la signature unique d'un des administrateurs suffira.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par:

Johan Briké à hauteur de 510 actions

David Dony à hauteur de 490 actions

TOTAL: 1.000 actions intégralement souscrites

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que le montant de huit mille euros (€ 8.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cents euros (€ 1.300.-).

Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1) Les actionnaires décident de nommer trois administrateurs à savoir:

- Monsieur Johan Briké, né à Tienen (Belgique), le 8 juillet 1955, demeurant à Londres WC1N3XX, 27 Old Gloucester Street,

- Monsieur David Dony, né à Uccle (Belgique), le 20 août 1966, demeurant à Londres W1H 1DP 78, York Street,
- Monsieur Alain Dony, né à Hastière-Lavaux (Belgique) le 1^{er} octobre 1943, demeurant à Londres W1H 1DP 78, York Street.

2) Les actionnaires décident de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «SV SERVICES S.à r.l.», ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, inscrite au R.C.S.L, sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57903. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179568/180.

(110209978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Beta Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 92.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011180519/11.

(110210663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Blue Skies S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180524/10.

(110210810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Bibo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 95.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011180521/11.

(110210669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Bimaculatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.825.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIMACULATUS S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011180522/11.

(110211202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Burri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.814.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BURRYI S.à r.l.

Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011180534/11.

(110211198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Bink Beheer, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.593.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011180523/12.

(110211076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Boto International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1a, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 152.958.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011180526/12.

(110210713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Brauny's Sun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4941 Bascharage, 4, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 154.864.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour BRAUNY'S SUN S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011180528/12.

(110211447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Build Group Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 122.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180531/10.

(110210975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

FB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 163.998.

In the year two thousand and eleven, on the thirty first of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), taking the form of an investment company with variable share capital established as specialized investment fund (société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.003, acting in respect of its closed-ended compartment, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAV-SIF – Forest and Biomass Sub-Fund,

Here represented by Mr Régis Galiotto, private employee, with professional address at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal. Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole member of the private limited liability company FB Participations S.à r.l., with its registered office at 2, rue d'Alsace, L1122 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, on September 30, 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company"), and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred forty six thousand six hundred sixty nine Euros (EUR 146,669) by contribution in kind of (i) 1% of an unquestionable and certain claim that the sole member owns towards FB Participation One S.à r.l. ("FP One"), a private limited liability company, whose registered office is located at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, ("FP One"), and of (ii) 1% of the participation that the sole member holds in FP One, for an aggregate amount of one hundred forty six thousand six hundred sixty nine Euros (EUR 146,669), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), up to one hundred fifty nine thousand one hundred sixty nine Euros (EUR 159,169), by the issue of one hundred forty six thousand six hundred sixty nine (146,669) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each as consideration for such contributions.

Subscription and payment

The one hundred forty six thousand six hundred sixty nine (146,669) new corporate units are subscribed by the sole member, pre-named, here represented as stated above, and are entirely paid up in at an aggregate subscription price one hundred forty six thousand six hundred sixty nine Euros (EUR 146,669).

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one hundred forty six thousand six hundred sixty nine Euros (EUR 146,669) has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly by a statement of contribution dated 27 October, 2011 and duly signed by the manager of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the appearing party decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company which will henceforth read as follows:

" **5.1.** The subscribed corporate capital is set at one hundred fifty nine thousand one hundred sixty nine Euros (EUR 159,169), consisting of one hundred fifty nine thousand one hundred sixty nine (159,169) corporate units (hereinafter individually referred to as "corporate unit" or collectively referred to as "corporate units") with a par value of one Euro (EUR 1) each."

Cost

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

Natural Resources Value Fund S.C.A. SICAV-SIF, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en tant que fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social rue Aldringen 11, L-1118 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.003, agissant pour le compte de son compartiment fermé, Natural Resources Value Fund S.C.A SICAVSIF – Forest and Biomass Sub-Fund,

Ici représenté par M. Régis Galiotto, employé privé, de résidence professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée FB Participations S.à r.l., ayant son siège social au 11, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, constituée par un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»), et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La partie comparante décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent quarante six mille six cent soixante-neuf Euros (146.669 EUR) par un apport en nature de (i) 1% d'une créance incontestable et certaine que l'associée unique possède envers FB Participation One S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 11, d'Alsace, L-1122 Luxembourg, («FP One»), et de (ii) 1% des titres de FP One détenus par l'associée unique, le tout pour un montant total de cent quarante six mille six cent soixante-neuf Euros (146.669 EUR), afin de porter le montant actuel du capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) à cent cinquante neuf mille cent soixante-neuf Euros (159.169 EUR) par l'émission de cent quarante six mille six cent soixante-neuf (146.669) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR).

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales de cent quarante six mille six cent soixante-neuf Euros (146.669 EUR) sont souscrites par l'associée unique, pré-nommée, ici représentée comme indiqué ci-dessus, et sont intégralement libérées à un montant total de souscription de cent quarante six mille six cent soixante-neuf Euros (146.669 EUR).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport d'un montant total de cent quarante six mille six cent soixante-neuf Euros (146.669 EUR), étant apportée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport datée du 27 octobre 2011 et dûment signée par le gérant de la Société.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, la partie comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

5.1. «Le capital social est fixé à cent cinquante neuf mille cent soixante-neuf Euros (159.169 EUR), composé de cent cinquante neuf mille cent soixante-neuf (159.169) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, (ci-après nommée individuellement «Part Sociale» ou collectivement «Parts Sociales»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500. EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49644. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179710/120.

(110209949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Bureau Immobilier et Promotions, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R.C.S. Luxembourg B 36.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 28 décembre 2011.

Pour BUREAU IMMOBILIER ET PROMOTIONS

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011180533/12.

(110210775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Caméléon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.100.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 28/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180537/13.

(110211324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Capita Fiduciary Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 147.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180538/10.

(110210641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

MPM Advisors, Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.534.430,50.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.375.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, acting as the representative of the management board of MPM Advisors, a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 161.375 (the "Company") pursuant to a proxy given by the members of the management board of the Company.

Which proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state its declarations as follows:

1) The Company was incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 May 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 1962 dated 25 August 2011.

2) Pursuant to article 5.1.1. of the articles of association of the Company as of May 31st 2011, the Company's issued share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.), consisting of one million (1,000,000) Class A shares having a par value of ten cents of euro (EUR 0.10) each.

3) Pursuant to article 5.2.1. of the articles of incorporation of the Company as of May 31st 2011, the Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at fifty million euro (EUR 50,000,000.-), consisting of five hundred million shares having a par value of ten cents euro (EUR 0.10) per share, consisting of five million euro (EUR 5,000,000.-) Class A shares, forty-three million one hundred twenty-five thousand euro (EUR 43,125,000.-) Class B shares and one million eight hundred seventy-five thousand euro (EUR 1,875,000.-) Class C shares.

4) In accordance with article 5.2.2 during a period of time of five (5) years from the date of publication of the articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the management board is authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5) By resolutions adopted on 14 September 2011, the management board of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of up to EUR 4,434,430.50 (four million four hundred thirty-four thousand four hundred thirty Euro and fifty Cents) in order to raise it from its current amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) to the amount of EUR 4,534,430.50 (four million five hundred thirty four thousand three hundred thirty Euro and fifty Cent) by the issuance of (i) 4,000,000 (four million) new class A shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Cents) each, (ii) 29,881,992 (twenty nine million eight hundred eighty one thousand nine hundred ninety two) new class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Cents) each and (iii) 10,462,313 (ten million four hundred sixty two thousand three hundred and thirteen) new class C shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Cents) each (the "Capital Increase"), having the same rights and privileges as the existing shares and without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights

The New Shares have been subscribed and paid up in cash as follow:

- EUR 1,264,365.50 corresponding to the subscription of 1,080,000 category A shares, 9,691,452 category B shares and 1,872,203 category C shares by Penshire Luxembourg S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws

of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.779;

- EUR 996,053.30 corresponding to the subscription of 1,040,000 category A shares, 7,268,589 category B shares and 1,651,944 category C shares by Orion S.C., a company incorporated and organised under the laws of France, having its registered office at 20, Cité Malesherbes, 75009 Paris, France, and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 450 533 138;

- EUR 1,211,676.40 corresponding to the subscription of 1,156,190 category A shares, 8,537,723 category B shares and 2,422,851 category C shares by Regatta S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register;

- EUR 195,641.40 corresponding to the subscription of 152,381 category A shares, 922,996 category B shares and 881,037 category C shares by Korafin S.C., a company incorporated and organised under the laws of France, having its registered office at 45, rue du 22 Septembre, 92400 Courbevoie, France and registered with the Trade and Companies Register of Nanterre (France) under number 478.093.040;

- EUR 195,641.40 corresponding to the subscription of 152,381 category A shares, 922,996 category B shares and 881,037 category C shares by Tython S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register under number B 163.661;

- EUR 146,730.90 corresponding to the subscription of 114,285 category A shares, 692,246 category B shares and 660,778 category C shares by JHHL S.C., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register under number E 4579;

- EUR 146,730.90 corresponding to the subscription of 114,285 category A shares, 692,246 category B shares and 660,778 category C shares by CABANEL INVESTEMENTS S.C., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register under number E 4577;

- EUR 5,506.50 corresponding to the subscription of 55,065 category C shares by Francesco Rossi, born on 6 June 1978 in Piacenza, Italy, with personal address at Via Dei Fontanili 24/B, 20141 Milano, Italy;

- EUR 5,506.50 corresponding to the subscription of 55,065 category C shares by Marco Bernardi, born on 15 September 1975 in Pisa, Italy, with personal address at Via Carlo Goldoni 41, 20129 Milano, Italy;

- EUR 5,506.50 corresponding to the subscription of 55,065 category C shares by Paul Vaissié, born on 10 April 1984 in Piacenza, Italy, with personal address at 2 bis rue Cadet, 75009 Paris, France;

- EUR 16,519.40 corresponding to the subscription of 165,194 category C shares by Enrico Maini, born on 1 November 1980 in Frosinone, Italy, with personal address at Viale Monte Grappa 4, 20124 Milano, Italy;

- EUR 56,246.90 corresponding to the subscription of 43,810 category A shares, 265,361 category B shares and 253,298 category C shares by FINALVEST S.C., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number E 4578;

- EUR 56,246.90 corresponding to the subscription of 43,810 category A shares, 265,361 category B shares and 253,298 category C shares by Patricia Desquesnes, born on 20 June 1962 in Paris, France with personal address at 38, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- EUR 56,246.90 corresponding to the subscription of 43,810 category A shares, 265,361 category B shares and 253,298 category C shares by Arnaud Million, born on 24 December 1973 in Paris, France with personal address at 1, square du Roule, 75008 Paris, France;

- EUR 56,246.90 corresponding to the subscription of 43,810 category A shares, 265,361 category B shares and 253,298 category C shares by Christophe Neumann; born on 26 August 1968 in Avignon, France, with personal address at 15, rue Guy Môquet, 75017 Paris, France; and

- EUR 19,564.20 corresponding to the subscription of 15,238 category A shares, 92,300 category B shares and 88,104 category C shares by Yann Dremlere, born on 4 January 1967 in Tunis, Tunisia, with personal address at 241, rue Saint Martin, 75003 Paris, France.

10) All the New Shares have been fully paid up in cash by the subscribers prenamed, so that the total amount of EUR 4,434,430.50 (four million four hundred thirty-four thousand four hundred thirty Euro and fifty Cents) is at the disposal of the Company, as has been justified to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

11) As a consequence of the aforementioned increase of share capital through the issuance of New Shares, article 5.1.1. of the Articles of Association is amended and now read as follows:

“ **5.1.1.** The Company’s issued share capital is set at EUR 4,534,430.50 (four million five hundred thirty four thousand four hundred thirty Euro and fifty Cent), consisting of five million (5,000,000) Class A shares, 29,881,992 (twenty nine million eight hundred eighty one thousand nine hundred ninety two) class B shares and 10,462,313 (ten million four

hundred sixty two thousand three hundred and thirteen) class C shares having a par value of ten cents of euro (EUR 0.10) each.”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand seven hundred euro (€ 3,700.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Whereof the present deed was drawn up in Esch/Alzette at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de représentant du directoire de MPM Advisors, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.375 (la «Société») conformément à une procuration donnée par les membres du directoire.

Cette procuration, après avoir été paraphées «ne varietur» par la comparante et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société a été constituée par acte notarié reçu par le notaire Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1962 en date du 25 août 2011 et

2) Conformément à l'article 5.1.1. des statuts de la Société en date du 31 mai 2011, la Société a un capital social émis de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par un million (1.000.000) actions de Classe A ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.

3) Conformément à l'article 5.2.1. des statuts de la Société en date du 31 mai 2011, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), représenté par cinq cent millions d'actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune, représenté par un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) d'actions de Classe A, un montant de quarante-trois million cent vingt-cinq mille euros (EUR 43.125.000,-) d'actions de Classe B et un montant de un million huit cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.875.000,-) d'actions de Classe C.

4) Conformément à l'article 5.2.2 durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément à l' article 5.2, le directoire est autorisé par les à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

5) Suivant résolutions en date du 14 septembre 2011, le directoire de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent trente euros et cinquante cents (EUR 4.434.430,509 pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100,000,00) à quatre millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent trente euros et cinquante cents (EUR 4.534.430,50) par la création et l'émission de quatre millions (4.000.000) actions nouvelles de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,10, et vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-douze (29.881.992) actions nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 0,10 et dix millions quatre cent soixante-deux mille trois cent treize (10.462.313) actions nouvelles de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 0,10 jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et a

décidé de supprimer tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants sous réserve de l'émission des nouvelles Actions.

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en numéraire de la manière suivante:

- EUR 1.264.365,50 correspondant à la souscription de 1,080.000 actions de catégorie A, 9.691,452 actions de catégorie B et 1.872.203 actions de catégorie C par la société Panshire Luxembourg S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.779,

- EUR 996.053,30 correspondant à la souscription de 1.040.000 actions de catégorie A, 7.268.589 actions de catégorie B et 1.651.944 actions de catégorie C par la société Orion S.C., une société civile constituée et régie par les lois de France, ayant son siège social au 20 Cité Maiesherbes, 75009 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris (France) sous le numéro 450 533 138,

- EUR 1.211.676,40 correspondant à la souscription de 1.156,190 actions de catégorie A, 8.537.723 actions de catégorie B et 2.422.851 actions de catégorie C par Regatta S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- EUR 195.641,40 correspondant à la souscription de 152.381 actions de catégorie A, 922,996 actions de catégorie B et 881,037 actions de catégorie C par la société Korafin S.C., une société civile constituée et régie par les lois de France, ayant son siège social au 45, rue du 22 septembre, 92400 Courbevoie, France et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Nanterre (France) sous le numéro 478,093,040,

- EUR 195.641,40 correspondant à la souscription de 152.381 actions de catégorie A, 922.996 actions de catégorie B et 881037 actions de catégorie C par la société Tython S.à r.l., une société constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- EUR 146.730,90 correspondant à la souscription de 114.285 actions de catégorie A, 692.246 actions de catégorie B et 660.778 actions de catégorie C par la société JHHL S.C., une société civile constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- EUR 146,730,90 correspondant à la souscription de 114.285 actions de catégorie A, 692.246 actions de catégorie B et 660.778 actions de catégorie C par la société Cabanel Investissements S.C., une société civile constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- EUR 5.506,50 correspondant à la souscription de 55.065 actions de catégorie C par Francesco Rossi, né le 6 juin 1978, à Piacenza (Italie), résidant à Via Dei Fontanili 24/B, 20141 Milan, Italie,

- EUR 5.506,50 correspondant à la souscription de 55.065 actions de catégorie C par Marco Bernardi, né le 15 septembre 1975, à Pssa (Italie), résidant à Via Carlo Goldoni 41, 20129 Milan, Italie,

- EUR 5.506,50 correspondant à la souscription de 55.065 actions de catégorie C par Paul Vaissié, né le 10 avril 1984, à Paris (France), résidant à 2 bis rue Cadet, 75009 Paris, France,

- EUR 16.519,40 correspondant à la souscription de 165.194 actions de catégorie C par Enrico Maini, né le 1^{er} novembre 1980, à Frosinone (Italie), résidant à Viale Monte Grappa 4, 20124 Milan, Italie

- EUR 56.246,90 correspondant à la souscription de 43,810 actions de catégorie A, 265,361 actions de catégorie B et 253.298 actions de catégorie C par la société Finalvest S.C., une société civile constituée et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

- EUR 56.246,90 correspondant à la souscription de 43.810 actions de catégorie A, 265.361 actions de catégorie B et 253.298 actions de catégorie C par Patricia Desquesnes, née le 20 juin 1962, à Paris, France, résidant à 38, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

- EUR 56.246,90 correspondant à la souscription de 43.810 actions de catégorie A, 265.361 actions de catégorie B et 253,298 actions de catégorie C par Arnaud Million, né le 24 décembre 1973, à Paris, France, résidant à 1, square du Roule, 75008 Paris, France,

- EUR 56.246,90 correspondant à la souscription de 43.810 actions de catégorie A, 265.361 actions de catégorie B et 253.298 actions de catégorie C par Christophe Neumann, né le 26 août 1968, à Avignon, France, résidant à 15, rue Guy Môquet, 75017 Paris, France, et

- EUR 19.564,20 correspondant à la souscription de 15.238 actions de catégorie A, 92.300 actions de catégorie B et 88.104 actions de catégorie C par Yann Dremiere, né le 4 janvier 1967, à Tunis, Tunisie, résidant à 241, rue Saint Martin, 75003 Paris, France.

6) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs susmentionnés, par apport en numéraire d'un montant total de quatre millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent trente euros et cinquante cents (EUR 4.434.430,50), lequel montant se trouve à la disposition de la Société, tel que justifié au présent notaire qui le constate expressément.

7) A la suite de l'augmentation du capital social de la Société ainsi réalisée, l'article 5.1.1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.1.** La Société a un capital social émis de quatre millions cinq cent trente-quatre mille quatre cent trente euros et cinquante cents (EUR 4.534.430,50,-), représenté par cinq millions (5.000.000) actions de Classe A, vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-et un mille neuf cent quatre-vingt-douze (29.881.992) actions de classe B et dix millions quatre cent soixante-deux mille trois cent treize (10.462.313) actions de classe C ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16708. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180886/248.

(110210729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 42, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 165.706.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und elf, am siebenten Dezember.

Vor Notar Francis Francis Kessler, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Garant Möbel Holding International S.A., eine luxemburgische Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 42 Routes de Treves, 6793 Grevenmacher, Luxemburg, noch nicht eingetragen im Handelsregister, vertreten durch Franz Hampel, wohnhaft in Grebenstein, Deutschland, in seiner Funktion als Vorstand;

vertreten durch Frédéric Pilorget, Rechtsanwalt, mit Berufsauschaft in Luxemburg

beruflich wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Rheda, Deutschland, am 30. November 2011.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In seiner oben angegebenen Eigenschaft ersucht der Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "GARANT-MÖBEL Brands and Licences S.à r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Marken, Lizenzen und anderen Rechten an geistigem Eigentum und die Lizenzierung solcher Rechte an andere Gesellschaften.

Im Rahmen diese Gesellschaftszwecks ist die Gesellschaft insbesondere berechtigt, (i) Marken und andere Rechte zu kaufen, verkaufen und zu schaffen, (ii) (Sub-) Lizenzierungsverträge zur Nutzung dieser Rechte abzuschließen und (iii) alle sonstigen Maßnahmen zu treffen, welche erforderlich und/oder zweckdienlich sind, um den Gesellschaftszweck zu fördern.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 42 Routes de Treves, 6793 Grevenmacher, Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert), eingeteilt in 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 1,00.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 14 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschäfters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Geschäftsanteilen. Anteile eines Alleingeschäfters sind frei übertragbar.

Art. 10. Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschäfters.

Art. 11. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 11 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Der vorherigen Zustimmung des Gesellschafters bedürfen jedoch:

- Erwerb, Veräußerung, Bebauung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Investitionen über EUR 100.000,00 im Einzelfall;
- Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder sonstigen Haftungen für Dritte, wenn der Betrag im Einzelfall EUR 100.000,00 übersteigt;
- Jede Aufnahme von Anleihen oder Krediten, wenn diese Maßnahmen einen Betrag von EUR 100.000,00 übersteigen; dies gilt nicht, soweit das zu finanzierende Rechtsgeschäft bereits mit Zustimmung des Aufsichtsrats abgeschlossen wurde;
- die Erteilung von Generalhandlungsvollmachten;
- Aufstellung oder Änderung allgemeiner Grundsätze über die betriebliche Altersversorgung;
- Errichtung oder Auflösung, Kauf sowie Verkauf von direkten Beteiligungsgesellschaften, respektive von direkten Beteiligungen daran;
- Aufnahme oder Beendigung von wesentlichen Geschäftsbereichen;
- Abschluss, Änderungen oder Beendigung von Beteiligungsverträgen mit direkt verbundenen Unternehmen;
- Abschluss, Änderung oder Beendigung von sonstigen Verträgen, die eine Laufzeit von mehr als drei Jahre vorsehen und Verpflichtungen der Gesellschaft von jährlich mehr als EUR 75.000,00 begründen sowie unabhängig von der Laufzeit Verpflichtungen der Gesellschaft von mehr als EUR 100.000,00 begründen.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer können ihre Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, die ihre Befugnisse delegieren), legen die Verantwortlichkeiten und die

Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates einstimmig gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 12. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 13. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 14. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingeschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 18. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 19. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach den Artikeln 256 und 215 des Gesetzes von 1915 keine Anwendung findet.

Art. 20. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Garant Möbel Holding International S.A., oben genannt:	12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile
Total:	12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend vierhundert euro (€ 1.400,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat die oben genannte Gesellschafterin, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 2 Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Franz Hampel, Kaufmann, geboren am 21. Juli 1946 in Ellingen, Deutschland, wohnhaft Gartenbreite 18, 34393 Grebenstein, Deutschland; und

Herr Thorsten Goldbecker, geboren am 4. Januar 1965 in Verl, Deutschland, wohnhaft Am Dreisberg 3, 33617 Bielefeld, Deutschland;

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: 42, Routes de Treves L-6793 Grevenmacher.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit mir, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: Pilorget, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17128. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011180718/185.

(110210887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.504.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-eight of November at 3:30 pm Luxembourg time.
Before Us, Maitre Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Beam Global Spirits & Wine LLC, a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under filing number 2572477;

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 23, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which set forth in Articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the specific rules applying to sole shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate name. The name of this Company shall be: "Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is situated in Munsbach. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to ninety two thousand five hundred Euros (EUR 92,500) represented by ninety two thousand five hundred (92,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnellé") in the meaning of article 179 (2) of the Law.

6.2 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles its holder to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners shall appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

The Company's shares may be stapled to convertible instruments ("CIs") issued or to be issued by the Company in accordance with the Terms and Conditions of such instruments. Any shareholder who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise relinquishes one or more of his shares in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) shall transfer a same proportion of his CIs stapled to such shares, if any, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable Terms and Conditions of the concerned CIs. The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares. Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a non-shareholder shall be subject to the consent of the Company's shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder (s) as a category A or category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A or B managers, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A or B.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing. Each contract entered into between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn-up in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings is not mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not to be shareholder, in accordance with Article 200 of the Law. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on December 31, 2012.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profit of the Company shall be allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - payment

The Articles having thus been established, Beam Global Spirits & Wine LLC, aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by ninety two thousand five hundred (92,500) shares of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of ninety two thousand five hundred Euros (EUR 92,500) and to have them fully paid up by a contribution in kind of five hundred (500) ordinary shares of GBP 1.00 each in Fortune Brands Finance UK Limited, a UK

private limited company with registered office at Prewetts Mill, Worthing Road, Horsham, West Sussex, RH12 1st, United Kingdom registered with the Companies' House under company number 03238912 having a contribution value of ninety two thousand five hundred Euros (EUR 92,500) (the "Contributed Asset").

It results from a declaration of value issued by the representatives of Beam Global Spirits & Wine LLC on November 28, 2011 (the "Effective Date"), that:

- There exists no pre-emption right or any right on the Contributed Asset by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Asset be transferred to him. The Contributed Asset is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Asset and the Contributed Asset is not subject of any attachment.

- The Contributed Asset is transferable.

- Beam Global Spirits & Wine LLC. is not aware of any significant matters which should be brought to attention in order to enable the assessment of the value of the Contributed Asset.

- For the purpose of the contribution to be made to the Company, the Contributed Asset has been valued at its fair value as of the Effective Date.

- In this respect, Beam Global Spirits & Wine LLC expressly states that to the best of the company's knowledge and belief, the total value of the Contributed Asset amounts to ninety two thousand five hundred Euros (EUR 92,500) which Beam Global Spirits & Wine LLC thereby certifies as being true and fair.

Evidence of the transfer of the Contributed Asset has been given in form of a copy of a contribution and transfer agreement to the undersigned Notary who expressly acknowledge it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolution of the sole shareholder

1. The Company shall be managed by the following managers:

Category A managers:

- Mr. Leo Anthony Mierzwicki, Senior Officer, born on November 22, 1969 in Maryland, USA and residing professionally at 510 Lake Cook Road, 60015 Deerfield, Illinois, Chicago, USA;

- Mr. Kenton Raoul Rose, Senior Officer, born on May 27, 1957 in Minnesota, USA and residing professionally at 510 Lake Cook Road, 60015 Deerfield, Illinois, Chicago, USA;

Category B managers:

- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Deputy Managing Director, born on August 26, 1970 in 's-Gravenhage, The Netherlands and residing professionally at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Robert van 't Hoef, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958 in Schiedam, The Netherlands with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, Client Service Director, born on June 19, 1967, at The Hague, The Netherlands with professional domicile at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit novembre à 15 heures et 30 minutes, heure du Luxembourg.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Beam Global Spirits & Wine LLC, une société à responsabilité limitée soumise au droit du Delaware, Etats-Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, Etats-Unis, sous le matricule 2572477;

ici représentée par M. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles particulières qui s'appliquent à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Beam Finance (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Munsbach.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quatre-vingt douze mille cinq cents Euros (EUR 92.500) représenté par quatre-vingt douze mille cinq cents (92.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse d'un associé unique, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales de la Société peuvent être liées à des instruments convertibles ("ICs") émis ou à émettre par la Société conformément aux Conditions Générales applicables à ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, cède, met en gage ou cède d'une quelconque manière, une ou plusieurs de ses parts sociales représentatives du capital social de la Société à un tiers (ou à la Société en cas de remboursement) est obligé de transférer la même proportion de ses ICs, liés à ces parts sociales, s'il y a lieu, au même tiers (ou la Société le cas échéant), en accord avec les Conditions Générales applicables aux ICs concernés. La Société peut, dans la mesure où cela est autorisé par la loi, acquérir ses

propres parts sociales. A moins que la loi n'en dispose autrement, la cession, la vente, le transfert, le gage ou toute autre aliénation des parts sociales du capital sociale de la Société à un tiers est soumis à l'approbation des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégories A et B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

- Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Chaque contrat conclu entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir collégalement et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, Beam Global Spirits & Wine LLC précité, déclare souscrire l'entièreté du capital social de la Société représenté par quatre-vingt douze mille cinq cents (92.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et d'une valeur nominale totale de quatre-vingt douze mille cinq cents Euros (EUR 92.500) et de les libérer intégralement par un apport en nature constitué de cinq cents (500) actions ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling chacune (GBP 1,-) de Fortune Brands Finance UK Limited, une private limited company britannique dont le siège social est à Prewetts Mill, Worthing Road, Horsham, West Sussex, RH12 1st, Royaume Uni, enregistrée à la Companies' House sous le matricule 03238912 d'une valeur de quatre-vingt douze mille cinq cents Euros (EUR 92.500) (l'"Actif Apporté").

Il résulte d'une déclaration de valeur délivrée par les représentants de Beam Global Spirits & Wine LLC le 28 novembre 2011 (la "Date d'Effet") que:

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits sur l'Actif Apporté en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer l'Actif Apporté. L'Actif Apporté n'est pas grevé de gage ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un tel gage ou usufruit sur l'Actif Apporté et l'Actif Apporté n'est pas sujet à saisie.

- l'Actif Apporté est transmissible.

- Beam Global Spirits & Wine LLC n'a pas connaissance d'éléments particuliers qui devraient être communiqués afin de permettre l'évaluation de la valeur l'Actif Apporté.

- Dans le cadre de l'apport fait à la Société, l'Actif Apporté a été évalué à sa juste valeur à la Date d'Effet.

- À cet égard, Beam Global Spirits & Wine LLC déclare expressément qu'au meilleur de sa connaissance, la valeur de l'Actif Apporté s'élève à quatre-vingt douze mille cinq cent Euros (EUR 92.500) valeur certifiée fidèle et conforme par Beam Global Spirits & Wine LLC.

Preuve du transfert de l'Actif Apporté a été donnée au notaire instrumentant par la production d'une copie du contrat d'apport et de transfert qui le reconnaît expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents Euros (1.400.-EUR).

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérants de catégorie A:

- M. Leo Anthony Mierzwicki, Senior Officer, né le 22 novembre 1969 dans le Maryland, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 510 Lake Cook Road, 60015 Deerfield, Illinois, Chicago, Etats-Unis.

- M. Kenton Raoul Rose, Senior Officer, né le 27 mai 1957 au Minnesota, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 510 Lake Cook Road, 60015 Deerfield, Illinois, Chicago, Etats-Unis.

Gérants de catégorie B:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Deputy Managing Director, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Robert van 't Hoef, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- M. Johannes Laurens de Zwart, Client Service Director, né le 19 juin 1967, à La Hague, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de cette comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54497. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011176313/426.

(110205985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Cavalia Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 décembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011180542/11.

(110210746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011180544/11.

(110210665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 105.890.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011180552/10.

(110210796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cafra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 29.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180555/10.

(110210412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Caldwynn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180557/10.

(110210739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Caldwynn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180558/10.

(110210743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Carson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 10-12, rue 1900.
R.C.S. Luxembourg B 54.037.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180564/10.

(110211183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cavalía Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.763.

Acte d'ouverture de la succursale publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 182 du 28 janvier 2011

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 de la maison mère, Cavalía Inc, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cavalía Inc., Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011180565/13.

(110210785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

CD Press Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 120.080.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011180569/12.

(110210712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cable Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand eleven, on the twentieth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., with registered office at PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by M^e Nathalie HOULLÉ, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;

II. the Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on January 21, 2003, published in the Mémorial C, under number 361 of April 3, 2003;

III. the articles of association of the Company were amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary, on October 8, 2010, published in the Mémorial C, under number 2557 of November 24, 2010;

IV. the Company was put into voluntary liquidation and Cable GP S.à r.l. was appointed as liquidator (the "Liquidator") pursuant to a deed received by the undersigned notary, on March 16, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1179 on June 1st, 2011;

V. on December 8, 2011, the Sole Shareholder resolved to approve the report of the liquidator dated December 8, 2011 (the "Report of the Liquidator") together with the liquidation accounts drawn up on December 8, 2011 (the "Li-

liquidation Accounts”) and appointed ERNST & YOUNG S.A., a private company (société anonyme), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d’Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.771 as auditor (commissaire à la liquidation) (the “Auditor”) to prepare the closing accounts and the report of the auditor;

VI. on December 20, 2011, the Auditor provided the Liquidator and the Sole Shareholder with the closing accounts dated December 8, 2011 (the “Closing Accounts”) together with the report of the auditor dated December 20, 2011 (the “Report of the Auditor”);

VII. the agenda of the present meeting is the following:

1. Examination and acknowledgement of the Auditor’s Report;
2. Approval of the Closing Accounts;
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company as reflected in the Closing Accounts of the Company, to the Sole Shareholder;
5. Granting of power to Cable GP S.à r.l., prenamed, to deal, in name and on behalf of the Sole Shareholder, the bank accounts opened with ING Luxembourg S.A. by the Company and transferred to the Sole Shareholder as per the present meeting;
6. Approval of the keeping of the books of the Company for a period of five years at the registered office of the Liquidator;
7. Approval of the termination and closing of the liquidation;
8. Miscellaneous.

After due consideration, the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Report of the Auditor, the Sole Shareholder acknowledged the said report, which concludes that the Report of the Liquidator is in compliance with the Luxembourg laws and regulatory requirements and reflects the true and fair view of the liquidation operations of the Company.

The Report of the Auditor, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Through the acknowledgement hereby of the conclusions laid down in the Report of the Auditor, the Sole Shareholder resolved to approve the Closing Accounts.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, as reflected in the Closing Accounts, to itself, with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant power to Cable GP S.à r.l., prenamed, to deal, in name and on behalf of the Sole Shareholder, the bank accounts opened with ING Luxembourg S.A. by the Company and transferred to the Sole Shareholder as per the present meeting.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved that the books of the Company will be kept at the Liquidator’s registered office, ie. at L-1661 Luxembourg 31, Grand-rue, for a period of five years.

Seventh resolution

The Sole Shareholder declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

With no other outstanding points on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand one hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

CAYMAN CABLE HOLDING, L.P., ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Maître Nathalie HOULLÉ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite personne comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter:

I. qu'elle est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de la Société;

II. la Société a été constituée, suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niedernaven, en date du 21 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 361 du 3 avril 2003;

III. les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2557 du 24 novembre 2010;

IV. la Société a été mise en liquidation volontaire et Cable GP S.à r.l. a été nommé en tant que liquidateur (le «Liquidateur») suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1179 du 1^{er} juin 2011;

V. le 8 décembre 2011, l'Actionnaire Unique a approuvé le rapport du liquidateur daté du 8 décembre 2011 (le «Rapport du Liquidateur») ainsi que les comptes de liquidation établis au 8 décembre 2011 (les «Comptes de Liquidation») et a nommé ERNST & YOUNG S.A., une société anonyme existant selon les lois en vigueur au Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que commissaire à la liquidation (le «Commissaire à la Liquidation») chargé de l'établissement des comptes de clôture et du rapport du commissaire à la liquidation;

VI. le 20 décembre 2011, le Commissaire à la Liquidation a transmis au Liquidateur et à l'Associé Unique les comptes de clôture datés du 8 décembre 2011 (les «Comptes de Clôture») et le rapport du commissaire à la liquidation daté du 20 décembre 2011 (le «Rapport du Commissaire à la Liquidation»);

VII. l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Examen et approbation du Rapport du Commissaire à la Liquidation;
2. Approbation des Comptes de Clôture;
3. Décharge à accorder au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture de la Société, à l'Actionnaire Unique;
5. Octroi d'un mandat à Cable GP S.à r.l., prénommé, de gérer, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique, les comptes bancaires ouverts par la Société auprès de ING Luxembourg S.A. et transférés à l'Actionnaire Unique en vertu du présent acte;
6. Approbation de la conservation des livres de la Société pour une période de cinq années au siège social du Liquidateur;
7. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société avec effet à la date de ce jour;
8. Divers.

Après considération, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Actionnaire Unique a approuvé le dit rapport qui conclut à la conformité du Rapport du Liquidateur aux lois et obligations légales luxembourgeoises et à un exposé sincère et véritable des opérations de liquidations de la Société.

Le Rapport du Commissaire à la Liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire sous-signé, restera annexé au présent acte and sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Seconde résolution

Confirmant par les présentes les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire à la Liquidation, l'Actionnaire Unique a décidé d'approuver les Comptes de Clôture.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a donné pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, conformément à ce qu'il ressort des Comptes de Clôture, en son sein, avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'octroyer un mandat à Cable GP S.à r.l., prénommé, de gérer, au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique, les comptes bancaires ouverts par la Société auprès de ING Luxembourg S.A. et transférés à l'Actionnaire Unique en vertu du présent acte.

Sixième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver la conservation des livres de la Société, pour une période de cinq années, à l'adresse du siège social du Liquidateur.

Septième résolution

L'Actionnaire Unique a déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLÉ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57224. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179573/172.

(110210683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Cyanea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.818.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CYANEA S.à r.l.
Marcel STEPHANY

Référence de publication: 2011180591/11.

(110211207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

CCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue du Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.910.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180568/13.

(110211230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Centermed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7542 Mersch, 14, rue Lankheck.

R.C.S. Luxembourg B 92.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180571/10.

(110211711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Cépages Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 113.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011180572/10.

(110211019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

CERALUX S.A., Privatvermögensverwaltungsgesellschaft ("SPF"), Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 45, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 68.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180573/9.

(110210998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Decobelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 31.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DECOBELUX S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011180610/12.

(110210843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Clemenceau Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180579/9.

(110211579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Conect Software Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.926.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180584/9.

(110210840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Drayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 41.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011180621/10.

(110210328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Onelife, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Hair Express.

Siège social: L-8399 Windhof, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 165.632.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Luxembourg "KRATEOS S.A.", établie et ayant son siège social à L-4390 Pontpierre, 96, rue d'Europe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 121995,

ici dûment représentée par son administratrice unique Madame Pascale LEPAGE, employée, née à Willebroek (Belgique), le 21 juin 1972, demeurant à L-4390 Pontpierre, 96, rue de l'Europe.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée «ONELIFE», agissant sous l'enseigne commerciale «HAIR EXPRESS» (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure et d'esthétique avec vente d'articles de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les dernier bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "KRATEOS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-8399 Windhof, route des Trois Cantons.
2. Madame Rachèle Lucienne RIZZOLO, épouse BILLON, coiffeuse, née à Mont-Saint-Martin (France), le 27 avril 1961 demeurant à F-54720 Chenières, 72, rue de La Croisette, est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. LEPAGE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51852. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179946/111.

(110209371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

GS Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.740.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, a limited company governed by the laws of England, with registered office at Mariner House, Pepys Street, EC3N 4DA, London, United Kingdom and registered with the Register of Companies for England and Wales under number 228660, acting for the benefit of account 697892,

here represented by Mr Philippe STANKO, private employee, with professional address at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company GS Luxco, société à responsabilité limitée, with registered office at L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg B 153.740, was incorporated on June 11, 2010, by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, civil law notary residing in Sanem, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1502 of July 22, 2010.

2) That the corporate capital of the company GS Luxco is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class B shares (the "Class B shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class C shares (the "Class C shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class D shares (the "Class D shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class E shares (the "Class E shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class F shares (the "Class F shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class G shares (the "Class G shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class H shares (the "Class H shares"), one hundred twenty-five thousand (125,000) class I shares (the "Class I shares"), and one hundred twenty-five thousand (125,000) class J shares (the "Class J shares") (together referred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

3) That the appearing person, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

HSBC Global Custody Nominee (UK) Limited, une limited company régie par le droit anglais, ayant son siège social à Mariner House, Pepys Street, EC3N 4DA, Londres, Royaume Uni et immatriculée au Register of Companies for England and Wales sous le numéro 228660, agissant pour le compte 697892,

ici représenté par Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement à -1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "GS Luxco", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.740, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 11 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1502 du 22 juillet 2010;

2) Que le capital social de la société GS Luxco est fixé à cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie A ("parts sociales de Catégorie A"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie B ("parts sociales de Catégorie B"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie C ("parts sociales de Catégorie C"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie D ("parts sociales de Catégorie D"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie E ("parts sociales de Catégorie E"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie F ("parts sociales de Catégorie F"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie G ("parts sociales de Catégorie G"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie H ("parts sociales de Catégorie H"), cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie I ("parts sociales de Catégorie I") et cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de Catégorie J ("parts sociales de Catégorie J"), (ensemble les "parts sociales" et chacune une "part sociale"). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et est entièrement libérée;

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. STANKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. LAC/2011/57850. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179752/128.

(110210557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Constru Noble s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R.C.S. Diekirch B 97.759.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 22/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180585/13.

(110211269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Création Plus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 42.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180589/9.

(110210786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Dexton Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.547.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011180613/12.

(110211257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

C1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 104.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011180592/11.

(110210667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 90.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011180593/11.

(110211149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 90.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011180594/11.

(110211150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

C2M S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 90.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011180595/11.

(110211151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Dolphinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.684.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. FIDCORP LIMITED, société de droit du Gibraltar, dont le siège social est sis à Watergardens, 6, Suite 24, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 65526

2. EASTRING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 133019

ici représentées par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant selon la dite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer (la "Société").

STATUTS

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. La présente société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "DOLPHINUS S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a vocation à être une société familiale, ayant pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, l'émission des obligations enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), divisé en 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale (ci-après, collectivement avec les actions à créer le cas échéant, les "Actions").

Art. 6. Modification du capital social / Capital autorisé

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000.000 (cinq cent millions d'euros) qui sera divisé en 50.000.000 (cinquante millions) d'actions sans désignation de valeur nominale.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le 31 décembre 2012, autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions sous les conditions prévues par la loi. En particulier, en cas de survénance par rapport à un actionnaire d'un événement exceptionnel d'importance majeure, et de demande raisonnable de cet actionnaire de trouver une liquidité pour ses Actions afin de lui permettre de faire face à cet événement, ce qui sera apprécié discrétionnairement par le conseil d'administration, ce dernier se réunira afin de décider de l'éventuel rachat de ces Actions par la Société, si elle dispose des moyens financiers suffisants ou, le cas échéant, de tenter de trouver, en développant les meilleurs efforts, une autre solution satisfaisant l'actionnaire concerné par un tel événement.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des Actions. Les Actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'Actions

9.1. Pour les besoins du présent article 9,

"Cession" ou "céder": désigne toute cession, transmission ou aliénation généralement quelconque, même conditionnelle ou à terme, directe ou indirecte, entre vifs ou pour cause de mort, à titre onéreux ou à titre gratuit en ce compris, en cas de transfert, d'apport, d'échange ou autrement, qu'elle porte sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit

d'Actions ou sur des droits préférentiels de souscription de la Société ou sur des warrants, options ou autres titres donnant droit à l'acquisition d'Actions de la société ou à la conversion ou à la souscription en de telles Actions, en ce compris l'exercice d'un warrant, d'une option ou d'un tel titre ainsi que tout transfert résultant d'une fusion, d'une scission ou d'une liquidation.

9.2. Agrément

9.2.1 De manière générale, et sans préjudice de l'ensemble des dispositions qui suivent, les Actions ne sont et ne seront détenues en toute hypothèse que par des actionnaires agréés par le conseil d'administration, à la discrétion du conseil d'administration, au terme de la procédure suivante:

Le candidat cédant notifie à la personne physique ou morale chargée d'assurer le secrétariat du conseil d'administration (le "Secrétaire") son intention de céder le nombre d'Actions qu'il indique, le prix qu'il propose, les moyens financiers dont dispose le candidat cessionnaire pour régler le prix, les modalités particulières de la Cession et l'identité complète du candidat cessionnaire, en ce compris celle de son bénéficiaire économique final.

En cas de transmission pour cause de mort, la notification est faite par les héritiers du cédant dans les trois mois du dépôt de la déclaration de succession.

Dans les huit jours de la notification initiale, le Secrétaire convoque le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration se réunit dans le mois de la notification initiale pour apprécier la situation.

Le conseil d'administration statue discrétionnairement sur l'agrément, aux conditions de quorum et de majorité spécifiées à l'article 11.4, après avoir recueilli l'avis du Secrétaire. Sa décision n'est pas motivée et n'est susceptible d'aucun recours.

Il est immédiatement donné connaissance de la décision à l'actionnaire cédant ou, en cas de transmission pour cause de mort, aux héritiers qui ont fait la notification dont question ci-avant. A défaut de communication à l'actionnaire cédant de la décision prise par le conseil d'administration dans les deux mois de la notification de la demande d'agrément à la Société, le conseil d'administration est réputé avoir refusé son agrément à la cession.

Si le conseil d'administration refuse l'agrément du cessionnaire proposé, le cédant peut renoncer à son projet de cession et il en avise le conseil d'administration dans un délai d'un mois à peine de forclusion. En cas de refus d'agrément dans l'hypothèse d'une transmission pour cause de mort, les héritiers pourront proposer un ou plusieurs autres cessionnaires à l'agrément du conseil d'administration. Après concertation et en cas de nouveau refus d'agrément, l'article 9.3 sera applicable.

9.2.2 Toutefois, la présence d'actionnaires non agréés (les "Tiers") est autorisée indirectement, dans une ou plusieurs personnes morales, trust, fiducie, fondation, administratiekantoor ou toute autre entité ou véhicule juridique comparable (les "Entités") qui détiendrait directement ou indirectement des Actions et qui serait contrôlé seul ou conjointement avec d'autres actionnaires détenant régulièrement, conformément aux présents statuts, des Actions, ou avec des personnes agréées en vertu de l'article 9.2 mais ne détenant pas d'Actions, pour autant que les conditions cumulatives suivantes soient réunies:

(i) à aucun moment, ce ou ces Tiers ne détiennent plus de 24,99 % des droits de vote dans aucun des organes de gestion ou à l'assemblée générale de ces Entités;

Pour le calcul de ce plafond de 24,99%, il n'est pas pris en considération les administrateurs indépendants ou les administrateurs ou conseillers qui exerceront un mandat de gestion dans le cadre de leurs activités professionnelles pour le compte de ces Entités, et ce pour autant que des actionnaires agréés en vertu de l'article 9.2 ou des personnes agréées en vertu de cette même disposition mais ne détenant pas d'Actions soient et restent à tout moment en mesure, en droit comme en fait, de faire révoquer ad nutum l'administrateur indépendant ou le mandataire professionnel concerné selon le cas en le faisant remplacer au besoin par un autre administrateur indépendant ou professionnel de leur choix selon le cas.

Lorsque l'organe de gestion concerné ou un de ses membres est une personne morale, la qualité de Tiers autorisé au sens du présent article s'apprécie pour cette personne morale en appliquant les règles prévues au présent article;

(ii) à aucun moment, ce ou ces Tiers ne détiennent plus de 24,99 % des Intérêts Economiques (tout droit (réel ou autre, à l'exclusion du gage général des créanciers en droit luxembourgeois ou de tout autre institution de droit étranger identique ou quasi identique à ce gage général) portant selon le cas soit sur les actions, warrants ou obligations convertibles de la Société ou d'une Entité, soit sur les titres représentatifs du capital, warrants ou obligations convertibles d'une Entité qui détient directement ou indirectement des actions, warrants ou obligations convertibles d'une autre Entité) dans cette Entité; pour autant que de besoin, il est précisé que cette limite ne s'applique évidemment pas à une fondation charitable préalablement agréée;

(iii) les seuils de 24,99 % se calculent individuellement au sein de chaque Entité.

9.3. Cessions directes

A l'exception des Cessions visées à l'article 9.4, toute Cession d'Actions devra faire l'objet d'une notification écrite préalable du candidat cédant au Secrétaire qui soumettra la Cession envisagée à l'appréciation du conseil d'administration qui sera chargé de veiller au respect de l'article 9.2.

9.4. Cessions libres

Les Actions sont librement cessibles entre actionnaires détenant régulièrement, conformément aux présents statuts, des Actions ou entre ces actionnaires et leurs ascendants ou descendants.

9.5. Mise en gage des Actions

9.5.1 Les actionnaires peuvent mettre leurs Actions en gage pour autant que le créancier gagiste accepte expressément et s'engage à faire respecter la procédure de préemption et d'agrément prévus par les présents statuts en cas de réalisation des Actions gagées.

9.5.2 Un mois au moins avant de mettre des Actions en gage, la partie intéressée notifiera toutefois son intention au Secrétaire qui réunira le conseil d'administration.

Celui-ci examinera avec la partie notifiante si des solutions alternatives peuvent être trouvées. Le conseil d'administration formulera pour le surplus toutes les recommandations qu'il estime opportunes.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, dont au moins un administrateur indépendant (non lié à un actionnaire).

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le conseil d'administration désigne également parmi les administrateurs indépendants une personne physique ou morale chargée d'assurer le secrétariat du conseil d'administration et du respect de l'article 9.2 des statuts (le "Secrétaire"). L'avis du Secrétaire sera obligatoire pour tout ce qui concerne l'application des règles visées aux articles 9.2 et 9.5.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, du Secrétaire ou de deux administrateurs.

11.3. Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 11.4, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Toutefois, lorsque le conseil d'administration est amené à statuer en vertu de l'article 9.2 ou lorsqu'il est amené à décider de la cession ou de la mise en gage éventuelle des actifs (en ce compris toute participation financière) détenus par la Société, ainsi que lorsqu'il est amené à adopter ou modifier son règlement d'ordre intérieur, les décisions ne seront valablement adoptées que pour autant que tous les administrateurs soient présents ou représentés et qu'elles soient prises à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés.

11.5. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.6. Ils peuvent émettre leur vote sur un ou plusieurs documents par lettre, télécopieur, ou tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers étant à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

11.7. Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion du conseil d'administration.

11.8. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.9. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, ainsi que la représentation dans le cadre de cette gestion, à un ou des administrateurs ou tiers qui ne doit(vent) pas nécessairement être actionnaire(s) de la Société.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs, ou par l'administrateur-délégué ou le délégué à la gestion journalière agissant dans le cadre de cette gestion.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant excéder six années.

Titre IV. - Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième vendredi de juin à 11.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 19. Votes.

19.1. Chaque Action donne droit à une voix.

19.2. Toute modification des statuts aura lieu à la majorité des deux tiers de l'ensemble des Actions présentes ou représentées, moyennant un quorum de la moitié des Actions ou au cas où ce quorum ne serait pas atteint lors d'une première assemblée dûment convoquée, lors d'une seconde assemblée dûment convoquée qui statuera quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées.

19.3. En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une Action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées, à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier à l'exclusion du nu-propriétaire.

Titre V. - Exercice social, Répartition des bénéfices**Art. 20. Exercice social.**

20.1. L'exercice social commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant à la majorité des deux tiers de l'ensemble des Actions présentes ou représentées, moyennant un quorum de la moitié des Actions ou au cas où ce quorum ne serait pas atteint lors d'une première assemblée dûment convoquée, lors d'une seconde assemblée dûment convoquée qui statuera quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées.

22.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. FIDCORP LIMITED, société de droit du Gibraltar, dont le siège social est sis à Watergardens, 6, Suite 24, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 65526	4.999 actions
2. EASTRING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est établi à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, RCS Luxembourg B Numéro 133019	<u>1 action</u>
Total:	5.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 50.000.-(cinquante mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille huit cents Euros.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2012.
2. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.
3. Exceptionnellement le 1^{er} Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à L-1724 Luxembourg 9B, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période maximale de six (6) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017:
 - a) Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken;
 - b) Madame Carine Reuter-Bonert, employée, demeurant à L-3332 Fennange, 5, rue des Champs;
 - c) Monsieur Jean-Hugues Antoine, employé, demeurant à B-6810 Izel, 7, rue de la Sartelle.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

RAMLUX S.A., société anonyme ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri (numéro RCS B 53438).

4. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme Monsieur Fons MANGEN, prénommé, aux fonctions:

- de Président du Conseil d'Administration, pour la même période.
- d'administrateur-délégué, pour la même période.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des comparants, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57889. Reçu soixante-quinze Euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180618/289.

(110210650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Deimex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 103.958.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180611/13.

(110211435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Derd & Laid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 121.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011180612/9.

(110211298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 431.109.090,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.679.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of November.

Before us, Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Brookfield Renewable Power Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, 19809 and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5060856 (the Sole Shareholder), being the Sole Shareholder of Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.679 and having a share capital of four hundred thirty-one million one hundred nine thousand and ninety United States Dollars (USD 431,109,090.-) (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on March 21, 2009 and published on April 24, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 881. The articles of associations of the Company (the Articles) have been amended for the last time, pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 3, 2009 and published on June 10, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1146

The Sole Shareholder is hereby represented by Nicolas Marchand, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. as Liquidator. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature for the performance of its duties.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall further be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall expressly be authorised to make advance payments in kind and/or in cash of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois novembre,

par devant Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg,

A COMPARU

Brookfield Renewable Power Holdings LLC, une société (limited company) régie par les lois du Delaware, dont le siège social est établi au c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, USA, 19809 et immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5060856 (l'Associé Unique), étant l'Associé Unique de Brookfield Renewable Power Holdings (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, dont le siège social est établi au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.679 et disposant d'un capital social de quatre cent trente-et-un millions cent neuf mille quatre-vingt-dix dollars américains (USD 431.109.090) (la Société).

La Société a été constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 mars 2009, publié le 24 avril 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 881. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois, le 3 avril 2009 suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et publié le 10 juin 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1146.

L'Associé Unique est représentée par Nicolas Marchand, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution de la Société et à sa mise en liquidation;
- III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. en qualité de Liquidateur. Le Liquidateur est autorisé à accomplir toutes les démarches nécessaires à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a également décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes physiques ou morales pour des opérations ou tâches spécifiquement définies.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes en nature et/ou en numéraire sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marchand, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16252. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011180508/118.

(110210724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Fidchell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 21, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 96.856.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Pardevant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

Monsieur Frédéric FIEVEZ, employé, né à Uccle (B) le 16 septembre 1974, demeurant à L-6255 Zittig, 1, Duerfstrooss.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "FIDCHELL S.à.r.l.", avec siège social à L-8466 Eischen, constituée par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, le 4 décembre 2003, numéro 1289, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96856,

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1) Il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 2) Il déclare prendre à sa charge tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 3) Il se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social.
- 4) Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans auprès de Monsieur Frédéric FIEVEZ, prénommé.

Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fievez, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2011. Relation: DIE /2011 /11936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 27 décembre 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2012000110/32.

(110210908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Domaine des Cheras, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 148.733.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 27/12/2011.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2011180619/13.

(110211417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Transition Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Fiduciaire du Large

43, Parc Lésigny

L-5753 Frisange

Signature

Référence de publication: 2012000249/14.

(110211457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Coiffure Steffen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COIFFURE STEFFEN SARL

Fiduciaire des Classes Moyennes

Signature

Référence de publication: 2012000070/12.

(110211484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.
